

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 15

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La revue des familles illustrée. Le N° du 10 août 1912 compte 16 pages et 12 gravures, 10 cent. le numéro. Se trouve dans tous les kiosques de gares.

Sommaire : Un coup d'œil sur les piscines, (Nelideme) Les livres, (Mathilde Alanic). — Courrier de la semaine. — Tireurs fribourgeois. — Mort du Cardinal Fischer. — Les drames de la montagne. — Trois petites chattes. — Dialogue vécu. — L'enfant et le chêne. — Le nouveau règne du Japon. — Insurrection Albanaise. — Bibliographie. — Le cousin de Pierrot. — Invention. — Causerie médicale. — Les vertus des plantes. — Corbeille à ouvrage. — Histoires de partout. — Connaissances utiles. — Recettes de cuisine. — Bons mots. S'adresser à l'administration Imp. H. Butty et C^{ie}, Estavayer.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse romande. — Le cours de gymnastique organisé sous les auspices du Département militaire fédéral et destiné à former des maîtres ou maîtresses pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de garçons de 7 à 12 ans a été suivi par 36 participants, maîtres de gymnastique et instituteurs, 29 messieurs et 7 demoiselles, dont 16 du canton de Vaud, 13 du canton de Fribourg, 4 du canton de Neuchâtel, 2 du Jura bernois et 1 du canton de Zurich; il a été placé sous la direction de deux professeurs, M. E. Hartmann, à Lausanne, et M. L. Galley, à Fribourg. Le plan général de ce cours a comporté douze jours de travail, à raison de sept heures en moyenne par jour. L'inspection du cours a eu lieu le samedi 27 juillet, par un délégué du Département militaire fédéral et un délégué de la Société suisse des maîtres de gymnastique, en présence des représentants des autorités cantonales et communales.

Fribourg. — Le 22 juillet a eu lieu la clôture de l'année scolaire de l'Ecole normale de Hauterive. Le matin, à 8 heures, ont commencé, pour les trois premiers cours des deux sections française et allemande, les examens habituels, qui ont duré jusqu'à midi. Ils ont été présidés par M. le conseiller d'Etat Deschenaux, suppléant de la Direction de l'Instruction publique, et par les membres de la commission cantonale des études. Au repas officiel qui a suivi, M. Dessibourg, directeur de l'Ecole, a pris la parole pour exprimer les regrets que causait l'absence de M. le conseiller d'Etat Python, pour remercier le gouvernement de la bienveillance

qu'il accorde à l'établissement et pour signaler les efforts et les progrès réalisés durant l'année scolaire. M. Deschenaux, président du Conseil d'Etat, a dit toute la satisfaction qu'il a éprouvée d'assister aux épreuves intéressantes des examens et il a félicité le corps professoral des résultats obtenus pendant les deux semestres qui viennent de prendre fin. Pour la première fois, l'Ecole présente cette année aux examens de brevet des candidats allemands du Lac et de la Singine, formés dans la nouvelle section établie il y a quatre ans. Cette institution promet d'heureux fruits pour l'avenir. Dans son compte rendu annuel, M. le directeur Dessibourg mentionne que 117 élèves ont suivi les cours de l'Ecole normale, dont 86 dans la section française et 31 dans la section allemande. Il y a 100 aspirants-instituteurs pour le canton de Fribourg, soit 70 dans la section française et 30 dans la section allemande. Cette année, 15 candidats de langue française et 8 de langue allemande subissent les épreuves pour l'obtention du brevet de capacité.

Brevets de capacité. — A la suite des examens des 22, 23, 24, 25 et 26 juillet, la commission cantonale des études, dans sa séance du 29 juillet, a délivré les brevets de capacité pour l'enseignement primaire aux candidats suivants :

Diplômes du I^{er} degré : MM. Bongard, Joseph, de Saint-Antoine; Bugnon, Paul, de Tornny-le-Grand; Cantin, Joseph, de Vallon; Laurent, Jules, de Fey (Vaud); Thierrin, Florian, de Cheiry; Wæber, Joseph, d'Ueberstorf; M^{lles} Bondallaz, Marie-Thérèse, de Fribourg; Bossel, Lidwine, de Saint-Martin; Defferard, Louise, de Chavannes-sous-Orsonnens; Débieux, Alice, de Villariaz; Dupraz, Laure, de Rue; Emery, Marguerite, de Vuissens; Fasel, Justine, de Vuissens; Grosrieder, Louise, de Tavel; Lathion, Marguerite, de Nendaz (Valais); Maillard, Bernadette, de Saint-Martin; Meyer, Elisabeth, d'Olten; Pasquier, Germaine, de Bulle; Savoy, Berthe-Marie, d'Attalens; Vial, Séverine, de Besencens;

Diplômes du II^{me} degré : MM. Bossel, Honoré, de Saint-Martin; Chavaillaz, François, d'Ecuvillens; Gabriel, Louis, de Granges; Menoud, Louis, de La Magne; Rey, Louis, de Montet (Broye); Rotzetter, Joseph, de Fribourg; Strähl, Louis, de Matzendorf (Soleure); Bæriswyl, Jean, d'Alterswyl; Eugster, Fritz, de Trogen; Fasnacht, Alfred, de Montilier; Fontana, Jacob, de Salux (Grisons); M^{lles} Bossard, Joséphine, de Nebikon (Lucerne); Cardinaux, Brigitte, de Châtel-Saint-Denis; Monney, Flora, de Saint-Aubin; Roch, Marie, du Châtelard; Sormani, Angéline, de Ponte-Tresa (Tessin);

Diplômes du III^{me} degré : M. Pürro, Adolphe, de Dirlaret ; M^{lle} Chollet, Maria, de Vaulruz.

M. Lucien Plancherel de Bussy a subi partiellement les mêmes examens et a obtenu également le brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Collège St-Michel. — Le 20 juillet a eu lieu à la salle de la Grenette, à Fribourg, la distribution des prix du Collège St-Michel. S. G. Mgr Bovet présidait la cérémonie, entouré de M. Deschenaux, président du Conseil d'Etat, de Mgr Jaquet, archevêque de Salamine, de M. Torche, conseiller d'Etat, de M. Ody, conseiller national à Genève, etc. De nombreux parents et amis du Collège assistaient aussi à la cérémonie. M. le Dr Jaccoud donna lecture du compte-rendu annuel. La distribution des prix terminée, Mgr Bovet prononça une superbe allocution rendant hommage aux éminentes qualités de M. le recteur qui fut « son maître aimé et vénéré », au zèle infatigable des professeurs du Collège. Mgr Bovet recommanda instamment aux jeunes gens de garder toujours leurs principes religieux, montrant dans la religion, la source de toute prospérité et de tout progrès.

France. — Dans son rapport sur le budget de l'instruction publique, M. Viviani constate que dans l'enseignement secondaire le nombre des élèves de la section sans latin décroît régulièrement à Paris. Les familles, expérience faite, reviennent au latin. Avant la réforme de 1902 le chiffre des élèves de l'enseignement moderne dépassait la moitié de l'effectif, soit 5,972 contre 4,537, en sixième, à la rentrée de 1901. On pouvait croire que la mise sur le pied d'égalité de tous les baccalauréats, aurait pour effet d'augmenter le contingent de la division sans latin. C'est le contraire qui s'est produit. A la rentrée de cette année, la sixième B, c'est-à-dire sans latin, compte 4,741 élèves, la sixième A, avec latin, en aligne 6,393. Les proportions sont donc renversées. En 1901, l'enseignement moderne recueillait 58 % des lycéens et collégiens, il est tombé aujourd'hui, dix ans après, à 44 %. Par contre les latinisants sont passés de 42 à 53 %.

— Une circulaire du ministre de l'instruction publique, en France, rappelle aux préfets que les instituteurs publics ne peuvent être appelés à remplir les fonctions de maire ou d'adjoint, même dans des communes autres que celles où ils exercent. La loi interdit aux instituteurs et institutrices publics de tout ordre les professions commerciales et industrielles « et toutes fonctions administratives ». Les instituteurs qui auraient accepté un mandat de maire ou d'adjoint seront

mis en demeure d'opter entre ces fonctions et celles d'instituteur ; s'ils ne se démettent pas de leurs fonctions municipales, « ils auront à cesser sans délai leur service d'instituteur et ne pourront plus recevoir aucun traitement tant que la situation illégale dans laquelle ils se trouvent n'aura pas pris fin ».

— Le septième congrès de la Fédération des syndicats et des Associations de l'Enseignement libre tenu à Cognac a eu un plein succès. Les communications ont été toutes empreintes d'esprit pratique et fondées sur des observations précises. Plusieurs rapports ont été présentés : l'un sur la formation des maîtres au point de vue intellectuel, moral et religieux ; un second sur les intérêts professionnels des associations et des syndicats, ainsi que sur les groupements professionnels ; un troisième sur la constitution d'une caisse de retraites autonome et professionnelle des membres de l'enseignement libre. Sur 30,000 instituteurs et institutrices, 6,000 sont syndiqués, 2,000 au moins sont associés.

Les autres parties du programme se rapportaient à l'école elle-même et à son fonctionnement. M^{lle} Dauriac préconisa l'enseignement ménager : MM. Dupont et Guilbaut parlèrent de l'hygiène scolaire et de la question des jeux ; M. Montbel traita de l'instruction technique et professionnel ; M^{lle} Grelet, de l'enseignement religieuse des élèves et M^{lle} Decaux, de l'organisation d'une exposition scolaire.

— Le 22 mai, a eu lieu à Paris l'assemblée générale de la société d'éducation et d'enseignement libre. Elle était présidée par le cardinal Amette. M. le colonel Keller a résumé les travaux de l'année écoulée et M. le sénateur Delahaye a entretenu l'assistance des projets de loi sur l'enseignement post-scolaire. Avant de clore la séance, le cardinal a prononcé quelques paroles d'encouragement.

— Le jeudi 23 Mai s'est ouvert, à Paris, le premier congrès national des Associations de chefs de famille, sous la présidence de M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, fondateur de l'Union. Le secrétaire général a constaté que l'Union groupe à l'heure actuelle 16 fédérations, qui comptent 314 associations et 52,115 chefs de famille. Une revue, des tracts, des affiches, des conférences propagent les idées de l'Union, en particulier celle de la répartition proportionnelle scolaire. Déjà plus de 100 conseils municipaux appliquent cette réforme dans la mesure qui est possible. D'autre part, les chefs de famille ont obtenu le retrait des manuels condamnés par les évêques dans près de 200 écoles.

Ces résultats encourageants ne peuvent que susciter de nouvelles initiatives : c'est le souhait qu'a exprimé M. Grousseau dans le brillant discours par lequel il a clôturé le congrès.

— Un congrès des médecins scolaires de langue française a eu lieu à Paris les 20, 21 et 22 juin passé. Les deux questions à l'ordre du jour étaient les suivantes : organisation de l'inspection médicale des écoles en France, et éducation physique à l'école. A l'occasion de ce congrès, l'Association française des médecins scolaires a reçu sa consécration officielle ; peuvent en faire partie les membres associés, les médecins qui s'intéressent aux questions scolaires et les médecins scolaires des pays de langue française.

AVIS

Les examens fédéraux des recrues auront lieu, cette année, du 13 septembre au 9 octobre, selon l'ordre établi par la Direction militaire.

Les cours préparatoires devront être organisés assez à temps pour être ouverts dans la quinzaine qui précédera les examens. (Art. 213 du règlement général).

Les recrutables qui se présenteront par anticipation seront astreints, *en plus des cours réglementaires, à vingt heures de leçons spéciales*. Ils seront signalés un mois au moins avant l'examen à leur inspecteur scolaire respectif.

Il est instamment recommandé aux membres du corps enseignant de veiller à ce que les jeunes gens atteints d'infirmités intellectuelles ou physiques soient munis, à l'avance, d'un certificat médical constatant leur incapacité.

Il est à remarquer que l'examen porte aussi sur la gymnastique, branche pour laquelle il est établi une statistique spéciale. Les instituteurs sont tenus de consacrer quatre heures au minimum aux exercices prescrits pour l'examen de capacité physique, soit le saut en longueur, le lever d'un haltère et une course de vitesse. (Voir notre circulaire du 28 mai 1909).

Les instituteurs chargés de la tenue de ces cours sont avisés que les livrets scolaires seront exigés par Messieurs les experts. Ils devront, conséquemment, veiller à ce que ceux-ci soient exactement et complètement remplis. A défaut du livret scolaire, le recrutables devra remettre une attestation de l'inspecteur ou de l'instituteur constatant l'école qu'il a fréquentée pendant sa dernière année scolaire obligatoire. Les formulaires d'attestation sont remis gratuitement au corps enseignant par le dépôt central du matériel scolaire.

Fribourg, le 19 août 1912.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

(Sig.) GEORGES PYTHON.